



# Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3272 — Mardi 27 Janvier 2009

— 14<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DE SOCIETES

#### EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2009-1 2

#### CLOTURE DE SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2009-1» 3

COURBE DES TAUX 3

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 4

**EMISSION D'UN EMPRUNT****OBLIGATAIRE****AVIS DES SOCIETES****VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE «Tunisie Leasing 2009-1»**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Tunisie Leasing, réunie le 29 mai 2008, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, pour un montant total de 50 millions de dinars et a donné pouvoir au conseil d'administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées. Dans le cadre de cette autorisation, le conseil d'administration du 26 décembre 2008 a décidé d'émettre une deuxième tranche d'un montant de **15 millions de dinars** objet de la présente opération, aux conditions suivantes :

**Dénomination de l'emprunt :** «Tunisie Leasing 2009-1»

**Montant :** 15 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations de 100 dinars chacune.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation.

**Prix de remboursement :** Les obligations seront émises au pair soit 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Forme des obligations :** Toutes les obligations du présent emprunt seront sous la forme nominative.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents aux choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

- Taux annuel brut de **6,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,5% pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 31 décembre 2008, qui est égale à 5,2217%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,2217%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt:**

**Durée totale :** Les obligations seront émises pour une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

**Durée :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La durée s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,767 années**.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **02 mars 2009**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

**Amortissement :** Les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **02 mars 2014**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **02 mars** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et en capital aura lieu le **02 mars 2010**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **02 février 2009** au siège de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, sis 17 rue de Jérusalem 1002 Tunis. Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **02 mars 2009**, les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non-placement intégral de l'émission au **02 mars 2009**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **02 février 2009** auprès de Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, sis 17 rue de Jérusalem 1002 Tunis.

**Etablissement chargé du service financier de l'emprunt :** L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le service financier des obligations «Tunisie Leasing 2009-1», seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** La présente émission a reçu la note BBB+ à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 08/01/2009.

**Cotation en bourse :** La Société Tunisie Leasing s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Tunisie Leasing 2009-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** La Société Tunisie Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «Tunisie Leasing 2009-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **09-638** en date du **19 janvier 2009** et du document de référence «TL 2008» enregistré auprès du CMF sous le n° **08-0004** en date du **15 août 2008** ainsi que son actualisation enregistrée par le CMF sous le n° **08-0004/A001** en date du **05 novembre 2008**, seront mis, à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, Centre Urbain Nord, avenue Hedi Karray, 1082 Mahrajène, Tunisie Valeurs, intermédiaire en bourse, sis 17 rue de Jérusalem 1002 Tunis, les autres intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

CLOTURE DE  
SOUSCRIPTIONS

**AVIS DES SOCIETES (suite)**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE**  
**«AIL 2009-1»**

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF -, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «AIL 2009-1» ouvertes au public le 22 janvier 2009, ont été clôturées le 23 janvier 2009.

2009 - AS - 1038

**AVIS**

**COURBE DES TAUX DU 27 JANVIER 2009**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,262%		
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,265%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,271%	1 001,203
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		5,323%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		5,330%	
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,361%	1 015,519
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		5,519%	1 013,135
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	5,649%		1 017,708
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,736%	1 077,053
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,777%	1 112,094
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,879%	1 055,420
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		6,167%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,296%		1 028,298
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018	6,428%		
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,500%		1 034,069

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

